COMMUNIQUÉ CONJOINT

Agnico Eagle et O3 Mining font un rappel aux actionnaires d'O3 Mining

Ceux-ci sont invités à déposer leurs actions dans le cadre de l'offre entièrement en espèces d'Agnico Eagle expirant le 23 janvier 2025

- *L'offre expirera le 23 janvier 2025.*
- *L'offre de 1,67 $ en espèces représente une prime de 58 % par rapport au prix de clôture d'O3 Mining au 11 décembre 2024.*
- *L'offre a été recommandée à l'unanimité par le conseil d'administration et le comité spécial d'O3 Mining.*
- *Les actionnaires de 39 % des actions en circulation d'O3 Mining ont conclu des conventions de dépôt pour déposer leurs actions dans le cadre de l'offre.*
- *Vous avez des questions ou avez besoin d'aide? Communiquez avec Laurel Hill Advisory Group au 1 877 452-7184 ou envoyez un courriel à assistance@laurelhill.com.*

Toronto (15 janvier 2025) – Mines Agnico Eagle Limitée (NYSE : AEM, TSX : AEM) (« Agnico ») et O3 Mining Inc. (TSXV : OIII, OTCQX : OIIIF) (« O3 »), ont envoyé aujourd'hui une lettre aux actionnaires d'O3 pour leur rappeler de déposer rapidement leurs actions ordinaires d'O3 dans le cadre de l'offre en espèces amicale d'Agnico de 1,67 $ par action ordinaire. La date d'expiration du 23 janvier 2025 approche à grands pas, et les actionnaires d'O3 sont invités à déposer leurs actions bien avant la date d'expiration afin de garantir que les intermédiaires ont le temps de traiter les demandes.

Les motifs justifiant le dépôt de vos actions

- ✓ Agnico offre d'acquérir vos actions en échange d'une contrepartie en espèces de 1,67 $ par action ordinaire
- ✓ Cela représente une prime de 58 % par rapport au prix de clôture des actions ordinaires avant l'annonce de l'offre.
- ✓ Agnico et O3 ont conclu une entente de soutien définitive, en vertu de laquelle Agnico a accepté d'offrir d'acquérir toutes les actions ordinaires en circulation en espèces au moyen d'une offre publique d'achat amicale.
- ✓ L'offre est évaluée à environ 204 millions de dollars sur une base entièrement diluée.

Actionnaires ayant conclu des conventions de dépôt et recommandations du conseil d'administration d'O3

Agnico a conclu des conventions de dépôt avec tous les administrateurs et dirigeants d'O3 et plusieurs des plus grands actionnaires d'O3, représentant environ 39 % des actions ordinaires émises et en circulation. Ces actionnaires ont accepté de déposer leurs actions dans le cadre de l'offre, et nous vous encourageons à faire de même avant l'échéance du 23 janvier 2025 afin de recevoir le paiement en temps opportun.

De plus, le conseil d'administration d'O3 a recommandé à l'unanimité que les actionnaires déposent leurs actions ordinaires dans le cadre de l'offre (voir la marche à suivre pour déposer vos actions ci-dessous pour en savoir plus).

Pour vous assurer de ne pas manquer l'offre, il est essentiel de déposer vos actions avant 23 h 59 (HE) le 23 janvier 2025 (l'« heure limite »). Les actionnaires sont invités à agir bien avant l'heure limite pour faire en sorte que les instructions de dépôt soient reçues en temps opportun.

Si vous avez déjà déposé vos actions, aucune autre mesure n'est requise de votre part.

Comment déposer vos actions

Type d'actionnaire	Comment puis-je déposer mes actions ordinaires?
Propriétaires bénéficiaires d'actions – La plupart des actionnaires sont des propriétaires bénéficiaires d'actions. Cela signifie que vos actions ordinaires sont détenues par un courtier, une banque ou un autre intermédiaire, et que vous n'avez pas de certificat d'actions ou d'avis DRS.	Communiquez immédiatement avec votre banque ou votre courtier et demandez-lui de déposer vos actions ordinaires dans le cadre de l'offre.
Actionnaires inscrits – Vous êtes un actionnaire inscrit si vous détenez vos actions ordinaires directement (au moyen d'un certificat d'actions, d'un avis DRS ou d'une autre méthode de propriété directe).	Laurel Hill Advisory Group Téléphone : 1 877 452-7184 (sans frais) Adresse courriel : assistance@laurelhill.com

Si vous avez des questions ou si vous avez besoin d'aide pour déposer vos actions ordinaires dans le cadre de l'offre, veuillez communiquer avec notre dépositaire et agent d'information :

Laurel Hill Advisory Group

Numéro sans frais en Amérique du Nord : 1-877-452-7184
À l'extérieur de l'Amérique du Nord : +1-416-304-0211
Courriel : assistance@laurelhill.com

Pour obtenir l'information la plus récente sur l'offre, visitez la page www.agnicoeagle.com/French/Offre-pour-O3-Mining.

À propos d'O3 Mining Inc.

O3 Mining Inc. est une société d'exploration aurifère et un promoteur minier établi dans la province de Québec, au Canada, à proximité de la mine Canadian Malartic d'Agnico Eagle. O3 Mining détient une participation de 100 % dans toutes ses propriétés (128 680 hectares) au Québec. Son actif principal est le projet Marban Alliance au Québec, que O3 Mining a fait évoluer au cours des cinq dernières années jusqu'à la prochaine étape de son développement, en s'attendant à ce que le projet procure des avantages à long terme aux intervenants.

À propos des Mines Agnico Eagle Limitée

Agnico Eagle est une société canadienne d'exploitation aurifère de premier plan, et le troisième producteur aurifère en importance dans le monde. Elle produit des métaux précieux à partir d'exploitations situées au Canada, en Australie, en Finlande et au Mexique, et dispose d'une filière de projets d'exploration et de mise en valeur de grande qualité. Agnico Eagle est un partenaire de choix au sein de l'industrie minière, reconnu mondialement comme chef de file pour ses pratiques exemplaire sure les plans environnemental, social et de la gouvernance. Fondée en 1957, la Société a continuellement créé de la valeur pour ses actionnaires, déclarant un dividende en espèces chaque année depuis 1983.